

DECRET N° 95 - 91 du 3 Mai 1995
portant nomination de ~~Monsieur~~ **AKOUALA** (Pierre Claver
en qualité de Conseiller Spécial du Premier Ministre, Chef
du Gouvernement. Chargé du suivi et de la promotion des
relations entre le Congo et le Vatican.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 93-316 du 24 Juin 1993 portant cadre d'organisation du cabinet du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu , ensemble, le décret n° 93-456 du 05 Octobre 1993 et les textes modificatifs
subséquents sur la structuration et les attributions du cabinet du Premier Ministre, Chef
du Gouvernement;
Vu le décret n° 95-45 du 18 Février 1995 modifiant le décret n° 93-456 du 05 Octobre
1993 portant structuration du Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n° 82-595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de
certains postes administratifs;
Vu le décret n° 95-25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement;

DECRETE

Article premier : Monsieur **AKOUALA (Pierre Claver)** est nommé Conseiller spécial du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, chargé du suivi et de la promotion des relations entre le Congo et le Vatican.

Article 2 : L'intéressé percevra les indemnités et aura droit aux commodités administratives, diplomatiques et consulaires conformément aux textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera ~~enregistré et communiqué partout où besoin sera~~ et inséré au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 3 Mai 1995



Général Jacques Joachim ~~LEMOINE~~ **OPANGO**